



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

VENTE D'IMMEUBLE MUNICIPAL

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, en vertu de l'article 28 alinéa 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 24 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté la résolution # 7807-02-2021 pour vendre l'immeuble ci-après décrit et dont l'inscription a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Terrebonne sous le numéro 26338265 le 27 mai 2021 :

Vente en faveur de Gestion Delta FM Inc. de l'immeuble identifié par le lot connu et désigné comme étant le lot rénové # 5 229 381 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 20 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte Marguerite-du-Lac-Masson, ce 8 juin 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 8 juin 2021 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____